

Préance du Conseil Municipal du  
vingt-neuf décembre mil neuf cent soixante

Le vingt-neuf décembre mil neuf cent soixante à  
dix huit heures, le Conseil Municipal régulièrement  
convocé s'est réuni à la Mairie en séance extraor-  
dinaire, sous la Présidence de son Maire

Le Président ouvre la Séance et informe qu'il a provoqué cette réunion pour décider, avant le 31 Décembre, dernier délai, du maintien ou de la suppression de la taxe de voirie.

La taxe de voirie telle qu'elle est conçue abouredit la charge du contribuable d'un pourcentage de % au profit de l'état, elle a aussi l'inconvénient de faire apparaître son imposition, à part, sur les avertissements, ce qui peut provoquer de la part des assujettis des commentaires imprécis.

Le Conseil Municipal après avoir entendu ces explications  
décide de la supprimer, les dépenses de voirie étant désormais  
équilibrées par le régime des centimes additionnels.

Madame Flageul institutrice à l'école des Filles ayant demandé à garer sa voiture dans le sous-sol de l'école des Garçons - le Conseil Municipal lui accorde cette faveur.

Pour la journée de vote pour le référendum le 8 Janvier,  
les bureaux sont fermés.

Ensuite il est suggéré que deux feux rouges soient placés

Enfin il est suggéré que deux feux rouges soient placés au passage à niveau (1 de chaque côté) ils s'allumeraient au moment de la fermeture des barrières. Monsieur Dulac chef du Service de l'exploitation de la S. N. C. F. à Paris pourrait être utilement contacté à cet effet.

Il est aussi signalé que les barrières de bois bordant le passage inférieur tombent en vétusté. Il faudrait les remplacer par une clôture en ciment.

La séance est ensuite levée à 19h 45

~~Hunt~~ ~~Goldberg~~ ~~J. J. P. S.~~ ~~M. Breyer~~